

PV n° 44 du 9 mai 2023

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2022-2023

PV N°2 - Réunion du 18 avril 2023 à 20 h 30

Présents :

✓ RAYNAL Marie Laure ✓ SOURZAT Daniel ✓ LAPLACE Daniel
✓ FAGES Roger ✓ GOUSSET Patrick ✓ NAVARRE Robert

Excusé :

✓ LOUIS Dominique

Ordre du jour :

Approbation PV n°1
Étude de la situation des clubs au 28/02/2023
Questions diverses

Les présentes décisions ci-dessous figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District du Lot de Football, dans les conditions de forme et de délai prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

CLUBS EN INFRACTION, N'AYANT PAS LE NOMBRE D'ARBITRES IMPOSÉ PAR LE STATUT DE L'ARBITRAGE A LA DATE DU 28 FEVRIER 2023 (Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage)

Sanctions financières : Division 1 : 120 € par arbitre manquant, division 2 et 3 : 50 € par arbitre manquant,
b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.
e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au **28 février**. Au 15 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Les sanctions sportives seront validées après l'examen de la situation des clubs au 15 juin 2023.

La Commission valide la liste ci-dessous :

NOM DU CLUB	N° CLUB	NIVEAU EQUIPE 1	Oblig.	NBRE ARB.		NBRE ANNEE	Totaux	
FC DU HAUT QUERCY	541254	D1	2	1	MANQUE 1 ARBITRE	2	240,00 €	
ENT BOURIANE FC	542833	D1	2	1	MANQUE 1 ARBITRE	1	120,00 €	
ENT SEGALA FOOT	548248	D1	2	1	MANQUE 1 ARBITRE	3	360,00 €	
HAUT CELE FC	582418	D1	2	1	MANQUE 1 ARBITRE	2	240,00 €	
ENT S DE ST GERMAIN	521349	D2	1	0	MANQUE 1 ARBITRE	2	100,00 €	
FC DE GREALOU	533064	D2	1	0	MANQUE 1 ARBITRE	4	200,00 €	
ENT CAJARC CENEVIÈRES FOOT	548858	D2	1	0	MANQUE 1 ARBITRE	4	200,00 €	
CADETS DE L'ALZOU MAYRINHACOIS	516970	D3	1	1	MANQUE 1 ARBITRE	1 ARBITRE MAIS NE COMPTE PAS DANS L'EFFECTIF MUTATION NON MOTIVÉE AU SENS ART 33 STATUTS ARBITRAGE	2	100,00 €
ENT CAZILLAC SARRAZAC	519734	D3	1	0	MANQUE 1 ARBITRE	3	150,00 €	
US DE ST PAUL DE LOUBRESSAC	522106	D3	1	0	MANQUE 1 ARBITRE	3	150,00 €	
LABATHUDE FC	531282	D3	1	0	MANQUE 1 ARBITRE	4	200,00 €	
US PAYRIGNACOISE	532290	D3	1	1	MANQUE 1 ARBITRE	LICENCE ARBITRE RENOUELEE APRES LE 31/08/2022	4	200,00 €

Les clubs de la Division 4 n'ont pas d'obligation d'arbitrage.

Clubs de ligue : l'examen de leur situation est fait par la CRSA

Questions diverses :

Dossier **2022/2023-n°1** : Bordereau de demande de licence arbitre de **Monsieur BRAS Dominique** (licence n°1876517493) démissionnant du club de **ENT BOURIANE FC (542833)** et demandant à représenter le club de **CAZALS MONTCLERA FC (525809)**

Motif : atteinte à la morale sportive

Après étude du dossier, la Commission ;

1 - constate que la démission de **Monsieur BRAS Dominique** (licence n°1876517493) est motivée au sens de l'article 33 c) Alinéa 2 du Statut de l'Arbitrage et que les conditions de l'Article 30 Alinéa 2 sont respectées ;

2 – accorde à ce dernier la démission du club de **ENT BOURIANE FC (542833)** ;

3 – Accorde à **Monsieur BRAS Dominique** (licence n°1876517493) d'être licencié au club de **CAZALS MONTCLERA FC (525809)** et de représenter ce club à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

4 – met en application l'Article 35 Alinéa 5 du Statut de l'Arbitrage.

Droit de mutation de 250 € débité automatiquement lors de la demande de licence devra être crédité sur le compte du club de CAZALS MONTCLERA FC (525809)

Dossier **2022/2023-n°2** : Bordereau de demande de licence arbitre de **Monsieur MALARD Emmanuel** (licence n°1820177660) démissionnant du club de **ENT BOURIANE FC (542833)** et demandant à être indépendant.

Motif : atteinte à la morale sportive

Après étude du dossier, la Commission ;

1 - constate que la démission de **Monsieur MALARD Emmanuel** (licence n°1820177660) est motivée au sens de l'article 33 c) Alinéa 2 du Statut de l'Arbitrage et que les conditions de l'Article 30 Alinéa 2 sont respectées ;

2 – accorde à ce dernier la démission du club de **ENT BOURIANE FC (542833)** ;

3 – Accorde à **Monsieur MALARD Emmanuel** (licence n°1820177660) d'être licencié en tant qu'indépendant cependant le club de **ENT BOURIANE FC (542833)** étant le club formateur, il couvre ce dernier pendant 2 saisons ;

4 – met en application l'Article 35 Alinéa 5 du Statut de l'Arbitrage.

La Présidente de la CDSA

Marie Laure RAYNAL

INFORMATIONS GENERALES

ASSEMBLEE GENERALE DISTRICT DU LOT :

L'**Assemblée Générale** du District du Lot de Football aura lieu **samedi 17 juin 2023 à 9 h à Figeac.**

Les clubs qui ont des vœux à formuler peuvent les faire connaître par courriel au secrétariat du District avant le 15 MAI 2023.

Ces vœux seront examinés par le Comité Directeur du 16 mai prochain.

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

PROGRAMMATION DEFINITIVE FINALES CHAMPIONNAT ET COUPES :

Championnat :

. la J22 (dernière journée de championnat) en D1 et D2 est prévue les **27 et 28 mai 2023**,

. la J18 (dernière journée de championnat) en D4 est prévue les **13 et 14 mai 2023**.

La finale du championnat D2 est prévue le **11 juin 2023 à St Germain**.

La finale du championnat D3 est prévue **le 28 mai 2023 à Labastide Murat**.

Coupes :

Les finales GROUPAMA (Laville à 13 h 30 ; Féminines à 16 h 00 et Bondoux à 18 h 30) sont prévues **le 4 juin 2023 à Cahors (stade Pierre Ilbert)**,

La finale des RESERVES A « Abel Chéron » est prévue le **11 juin 2023 à Thégra**,

La finale des RESERVES B « Jean Bach » est prévue le **11 juin 2023 à Cajarc**.

MODIFICATIONS DATES/TERRAINS/HORAIRES RENCONTRES :

D1 – POULE UNIQUE :

BOURIANE – BIARS BRETENOUX 2 initialement prévue le 13/05/2023 à 20 heures est déplacée au **DIMANCHE 14 MAI 2023 à 15 heures à Gourdon, stade des Hermisens**.

D2 – POULE A :

La rencontre LALBENQUE/FONTANES 2 – PFC 1 du 28/05/2023 se jouera à 15 heures à **FLAUJAC POUJOLS** (et non Lalbenque).

½ FINALE D3 :

La ½ finale du championnat D3 aura lieu le **DIMANCHE 14 MAI à 15 heures** et opposera le club de **LIVERNON** à celui de **CUZANCE** à Livernon ; le club de BEGOUX est qualifié directement pour jouer la finale (cf règlement).

Le temps règlementaire est de 2 X 45 minutes – pas de prolongations mais tirs au but si nécessaire.

La finale aura lieu le DIMANCHE 28 MAI prochain à Labastide Murat.

ATTENTION aux conséquences sportives et financières d'un forfait d'équipes intervenant lors des deux dernières journées de championnat.

INSCRIPTIONS COUPE DE FRANCE SENIORS MASCULINS 2023/2024 :

Rappel : Obligation de participation pour les clubs disputant un championnat de niveau Fédéral et Régional (L1 – L2 – National – N2 – N3 – R1 – R1 et R3)

Modalités d'engagement :

- Dates limites d'engagement : 15 juin 2023
- Frais d'engagement : 52 euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement **via FOOTCLUBS**

Tous les clubs engagés la saison 2022/2023 ont été pré-engagés pour la saison 2023/2024.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez **impérativement** valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2023/2024
2. Cliquer sur le menu « compétitions fédérales » puis sur la rubrique « engagements »
3. Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord » (ou « Refus » si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
4. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Si dans votre espace FOOTCLUBS la Coupe de France n'apparaît pas, c'est que vous n'avez pas été engagé la saison passée, pour ce faire, toujours dans FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2023/2024
2. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
3. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »
4. Choisir le Centre de gestion : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « **pré-engagement** ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion :

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires
Contacter le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

COMMISSION DES JEUNES & FEMININES

1 - FOOTBALL D'ANIMATION :

U7/U9 : inscription avant le 24 mai 2023 :



JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES DÉBUTANTS U6-U7-U8-U9

**Le dimanche 18 JUIN 2023 à 10 h30
à CAHORS (Stade P. Ilbert)**

Catégories concernées : garçons et filles
(licencié(e)s né(e)s en 2014, 2015, 2016, 2017 et
2018 si âgé de 5 ans)

INSCRIPTION : avant le 24 mai 2023



(à l'aide du coupon ci-dessous - **Présence obligatoire, toute équipe
absente sera considérée comme forfait**)

Prévoir le repas de midi.

Rappel : Ne peuvent participer que les joueurs dûment licenciés. Les clubs devront présenter les
LICENCES. Un contrôle sera effectué sur place.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le 18 juin 2023 à CAHORS
Journée départementale
des U6-U7-U8-U9

A retourner au district par courrier ou mail (secretariat@district-foot-lot.fff)
avant le **24 MAI 2023**

Le club de :

Engage : équipe(s) U9, dont en niveau supérieur.
et équipe(s) U7, dont en niveau supérieur.

- Nombre de joueurs participants :

- Nombre de joueuses participantes :

Nom, prénom et téléphone du responsable (obligatoire) :

..... Tél. :

Mail Port. :

Diplôme :

Fait à Le Signature

U7 :

Le plateau organisé par le club du HAUT CELE le 13 mai prochain est reporté au 10/06/2023 à Bagnac – Equipes concernées : SEGALA FOOT 1 et 2 ; FIGEAC CAPDENAC QF 1, 2, 3 et 4 et HAUT CELE 1 et 2.

U11 : RAS

U13 : RAS

2 – FOOTBALL A 11 :

A la suite de la réunion du 13 février 2023, la Commission des Jeunes a décidé que le motif « manque d'effectif » ne sera plus considéré comme valable pour une demande de report d'une rencontre et ceci aussi bien pour une équipe première que pour une équipe réserve.

Seuls seront acceptés, **les reports à l'avance, avec accord des deux clubs, c'est-à-dire la possibilité d'avancer les rencontres.**

U15 :

La Commission des Jeunes remercie les clubs d'ELAN MARIVALOIS et de LALBENQUE/FONT. pour l'organisation des finales Futsal U15.

CHAMPIONNAT FUTSAL U15 :

La finale a été organisée par le club d'ELAN MARIVALOIS, le 3 mai 2023 au gymnase de Lacapelle Marival :

Résultat : 1^{er} GCEM, 2^{ème} VRF/FCHQ, 3^{ème} GLFC 46 et 4^{ème} AF BIARS BRETENOUX.

CHALLENGE FUTSAL U15 :

La finale a été organisée par le club de LALBENQUE/FONTANES, le 6 mai 2023 au gymnase de Lalbenque :

Résultat : 1^{er} GCEM, 2^{ème} GHCS, 3^{ème} Bouriane, 4^{ème} VRF/FCHQ, 5^{ème} Cazals/St Germain et 6^{ème} GLFC46

U17 :

La Commission des Jeunes remercie le club de LALBENQUE/FONTANES pour l'organisation de la finale Futsal U17.

CHALLENGE FUTSAL U17 :

La finale organisée par le club de LALBENQUE/FONTANES, le 22 avril 2023 au gymnase de Lalbenque :

Résultat : 1^{er} LACAPELLE FOOT, 2^{ème} GLFC46, 3^{ème} BOURIANE et 4^{ème} GMPPFC

U19 : RAS

PÔLE FEMININ :

JOURNEE DU FOOT FEMININ

Samedi 03 Juin 2023 à 9h30
à MARTEL

Toutes les féminines licenciées de U6 à U16 sont conviées.
Même les joueuses évoluant en mixité.

INSCRIPTION : JUSQU'AU 15 MAI 2023

Prévoir le pique-nique pour le midi

Organisation de la journée :

U6F à U11F de 10h à 12h30
U12F à U16F de 13h à 15h30

17h = Finale de la Coupe du Lot U14-U16F

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Journée du Foot Féminin
03/06/2023 à Martel**

A retourner au District par courrier ou par mail (secretariat@district-foot-lot.fff.fr) au plus tard le 15 mai 2023.

CLUB :
Nombre de U6-U9F :
Nombre de U10-U11F :
Nombre de U12-U13F :
Nombre de U14-U16F :

Nom, prénom et téléphone du responsable :
.....
.....
Mail :

Fait à Le

Signature :

CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF (FAIR PLAY) – EQUIPES SENIORS FEMININES

Nom du club qui note :

Devant le manque d'arbitre et afin de définir l'équipe la plus « fair-play », nous vous demandons de noter les équipes que vous rencontrez (championnat et coupe).

- Avant le match (accueil, retard, présentation des licences) ----- sur 4 points,
- Pendant le match (comportement des dirigeants, des accompagnateurs, des joueurs, entre eux et envers l'arbitre ----- sur 6 points,
- Après le match (entrée au vestiaire, comportement des joueurs et des dirigeants ----- sur 6 points,
- Relation en général, communication entre les deux clubs avant et après le match, comportement du public, des supporters ----- sur 4 points.

Dates championnat	Date coupe	Nom de l'équipe rencontrée	Note sur 20

Dates championnat	Date coupe	Nom de l'équipe rencontrée	Note sur 20

Les clubs qui ne retourneront pas la feuille complétée verront leur total diminué de 10 points, ceux qui auront répondu, verront leur total augmenté de 20 points.

Merci de retourner vos notations pour le MERCREDI 31 MAI 2023

U9/U11 F :

Le plateau organisé par le club de VAL ROC du 13 mai 2023 initialement prévu à Saint Sozy est déplacé à **CRESENSAC** à partir de 10 heures. Equipes concernées : FIGEAC CAPDENAC QF 1 et 2 ; ELAN MARIVALOIS ; HAUT CELE ; LALBENQUE/FONT et VAL ROC.

U13 F :

Le plateau féminin organisé par le groupement GHCS le 13 mai 2023 initialement prévu à Gorses est déplacé à **SOUSCEYRAC** à partir de 14 h 15. Equipes concernées : FIGEAC CAPDENAC QF ; CAHORS FC ; LALBENQUE/FONT ; VRF/FCHQ ; CAZALS et GHCS.

U14 à U16 et SENIORS F :

Les finales des championnats Féminins U14/U16 et séniors auront lieu le **DIMANCHE 28 MAI 2023** à **Mayrinhac-Lentour** :

Programmation :

- . 14 heures : finale U14-U16,
- . 16 heures : finale Sénior.

SENIORS F :

La rencontre BIARS BRETENOUX/PUYBRUN – FIGEAC CAPDENAC QF est maintenu au dimanche 14 mai 2023 à 10 heures (terrain de Puybrun non homologué pour jouer en nocturne).

PPF (Détections) : RAS

RASSEMBLEMENTS

Liste des rassemblements autorisés par le District du Lot de Football.

Rappel :

- Les joueurs licenciés U17 (nés en 2006) et trois joueuses licenciées U17F peuvent pratiquer en « sénior » sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral (art 73 des R.G.). Les catégories inférieures ne peuvent pas participer aux rassemblements Seniors.
- Les rassemblements U7 et U9 ne doivent pas établir de classement.

Uniquement les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un rassemblement. Le temps de jeu global doit être respecté.

LISTE DES RASSEMBLEMENTS AUTORISES :

PSV D'OLT – Le 07/05/2023 à Pradines – Catégorie U11,

PSV D'OLT – Le 18/05/2023 à Douelle – Catégorie Séniors à 8,

ELAN MARIVALOIS – Le 27/05/2023 à Leyme – Catégorie U17,

ELAN MARIVALOIS – Le 01/07/2023 à Leyme – Catégories U7, U9 et U11.

BEGOUX/ARCAMBAL – Le 27/05/2023 à Arcambal – Catégorie U11.

BOURIANE – Le 03/06/2023 à Gourdon « Hermissens » - Catégories U11 et U13.

BIARS BRETENOUX – Le 22/04/23 à Biars – Catégories U7 et U9,

BIARS BRETENOUX – Les 17/06/23 et 18/06/23 à Biars – Catégories U11 et U13.

SEGALA FOOT – Les 08/04/2023, 09/04/2023 et 10/04/2023 à Sousceyrac – Catégories U7, U9, U11 ; U13, U15 et U15F.

LA FORTUNIERE – le 1^{er} mai 2023 à Labastide Murat – U17, Séniors et Vétérans.

LALBENQUE/FONTANES – Le 3 juin 2023 (U7/U13) et le 4 juin 2023 (U9/U11) à Fontanes.

MONTCABRIER – Le 10 juin 2023 à Montcabrier – Catégorie : U11 et le 11 juin 2023 à Montcabrier – Catégorie : U13.

HAUT CELE – Le 3 juin 2023 à Bagnac (Stade André Bar) – Catégories : U9 et U11.

CAZALS MONTCLERA – Le 11 juin 2023 à Cazals – Catégorie : U15 F.

FIGEAC CAPDENAC QF :

- . le 1^{er} mai 2023 au Stade des Berges à Capdenac – Catégories : U7/U9 et U9F/U11F,
- . le 27 mai 2023 au Stade du Calvaire – Catégorie : U13,
- . le 10 juin 2023 à Figeac Londieu – Catégories : U11 et U13 F.

COMMISSION DES FINANCES

SOMMES DUES PAR LES CLUBS :

Pour information, le relevé des sommes dues par votre club ont été envoyés par courrier postal, la semaine dernière.

Vous pouvez dès à présent régler ces sommes (par RIB, chèque) en consultant l'état financier de votre compte club en allant sur Footclub :

MENU – ORGANISATION – ETAT du COMPTE et en cliquant sur DISTRICT LOT FOOTBAL de la saison en cours.

Merci de régulariser **IMPERATIVEMENT AVANT LE : LUNDI 15 MAI 2023.**

COMMISSION DES ARBITRES

FORMATIONS D'ARBITRES – PREVISION 2023/2024 :

La prochaine cession en « formation initiale en arbitrage » aura lieu :

- . le 30 septembre 2023,
- . le 1^{er} octobre 2023,
- . le 7 octobre 2023.

Vous pouvez d'ors et déjà contacter le secrétariat du District ou la Commission Départementale des Arbitres pour inscrire vos futurs candidats.

Il en va de l'avenir de l'arbitrage pour tous vos clubs et équipes ; c'est l'affaire de tous !